

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-U56-14
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 2009-U56 – INTÉGRATION DU PIIA 023 RELATIF AUX
BASSINS VERSANTS DES LACS**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le *Règlement numéro 2026-U56-14 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56 – intégration du PIIA 023 relatif aux bassins versants des lacs* a été adopté par le conseil de la Ville le 24 mars 2026 et **est entré en vigueur le 21 avril 2026.**

Un certificat de conformité a été émis le 21 avril 2026 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Intégrer le PIIA 023 relatif aux bassins versants des lacs.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville via le lien suivant : <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, section « Documents relatifs à la séance », onglet 2026 « 24 mars 2026 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 22 avril 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe